

Devenir de la fonction publique et choix de société

Enjeux croisés de la RGPP !

Des réformes de structure d'un côté : réforme de la carte judiciaire, fusion DGI/CP, loi sur l'autonomie des universités, administrations centrales, services déconcentrés, ... des projets de réforme du statut de la fonction publique de l'autre... quelle cohérence des politiques mises en œuvre ?

Comment se positionner face à ces projets ? Quelles initiatives et perspectives d'action dégager ?

Autant de questions centrales qui ont été au cœur d'une importante réunion de travail sur la révision des politiques publiques (RGPP) tenue par l'UGFF, et dont nous tirons ici quelques enseignements essentiels.

Missions, emplois, statut, une cohérence de l'attaque contre la fonction publique

La RGPP a été lancée à grands renforts de publicité le 10 juillet 2007. Combinée au dispositif de la loi pour le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (TEPA), la réforme de l'Etat devait déclencher un « choc de confiance » à même de relancer l'économie, de résorber la dette publique et de répondre ainsi aux engagements pris auprès de Bruxelles.

Sur le fond, la RGPP vise à **réduire brutalement les dépenses publiques et à remodeler l'appareil d'Etat** en recentrant l'intervention publique sur des missions de pilotage des politiques publiques, de régulation et de cohésion sociale minimum. Le statut des personnels doit, avec la même logique, être modifié en conséquence.

Et cela sur des modèles de « gouvernances » dérivées du management des grandes firmes multinationales et pilotées par des instances comme le FMI ou l'OCDE, via les grandes sociétés de services (Accenture, Mac Kinsey...) qui mettent en œuvre les mêmes orientations, à Singapour, en Austra-

lie, en Suède, au Canada... et en France.

Certes, la RGPP s'inscrit dans le fil des politiques menées de longue date visant à s'attaquer à la fonction publique et aux valeurs fondatrices du service public, mais nous sommes là dans une nouvelle étape. Le gouvernement voudrait en finir avec l'acquis historique que représente le statut des fonctionnaires qui s'applique, fait unique en Europe, aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Et ce qui est visé derrière cela, c'est d'en finir avec les constructions solidaires mises en place en particulier à la libération et dans la période 1945-1983 (principes des droits et de l'égalité des droits, nationalisations, services publics, sécurité sociale, statuts des personnels...).

Ces réorganisations touchent à l'ensemble des dépenses publiques : De l'Etat, des collectivités territoriales, de santé.

Et le schéma paraît ainsi tout tracé avec la mise en place de multiples cabinets d'audit, une réforme du statut de la fonction publique menée parallèlement, le tout devant se traduire dans une loi pluriannuelle de finances publiques 2009-2011 préparée **dès juin 2008 !**

Des premières mesures ont été présentées par le président de la République lors du « conseil de modernisation des politiques publiques »

du 12 décembre 2007. Elles concernent également les collectivités territoriales avec un rapport Lambert qui annonce la réduction des dotations de l'Etat et de nouveaux critères de répartition avec **un possible système de malus** pour les collectivités qui ne s'inscriraient pas dans la réduction des dépenses de fonctionnement.

Le poids des luttes des personnels et des usagers.

De nombreuses luttes s'engagent et obligent le gouvernement à bouger. Le schéma de réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat concocté par le ministère de l'Intérieur a été sérieusement ébranlé. Et des ministres, tels Borloo ou Bertrand, font connaître publiquement leurs désaccords.

Au Medad (Ministère de l'écologie et du développement durables), suite à la manifestation du 6 mars, le ministre s'engage à maintenir des services départementaux propres, à abandonner le projet de privatisation de l'instruction des permis de construire comme les projets de création d'agences dans les domaines de l'eau ou de la route. Des groupes de travail sont convoqués sur les dossiers catégoriels.

Ces luttes sont aussi celles

des professions menacées par ces politiques : avocats, milieux culturels,... Elles s'engagent avec les usagers et les élus contre la fermeture de services publics de proximité comme les hôpitaux et les maternités (Clamecy, Saint-Affrique, association des élus des petites villes, etc...).

Il n'en demeure pas moins que le gouvernement entend poursuivre dans la mise en œuvre de la RGPP. Une réunion de la commission de modernisation de la Fonction publique (la COMMOD) est programmée le 19 mars avec 3 points à l'ordre du jour : les « agences » (avec un projet de décret en préparation), l'« état local », la déconcentration de la GRH.

Parallèlement, un projet de loi, modifiant en profondeur le statut de la fonction publique est dans les circuits avec notamment l'introduction du travail à temps incomplet, l'intérim, la création d'une nouvelle position statutaire pour les agents en « réorientation professionnelle ».

On peut souligner, en prenant appui sur l'exemple de France-Télécom ou de la Poste, que si le texte passait en l'état, il pourrait conduire très rapidement à des charrettes de licenciements. Rappelons qu'aujourd'hui, le statut prévoit qu'en cas de suppression d'emploi, l'agent est affecté sur un nouvel emploi !

Poursuivre et amplifier

3 préoccupations sont au cœur de notre démarche :

-La finalité de la Fonction Publique.

La fonction publique n'a pas de raison d'être en elle-même, elle a pour finalité

d'être au service de l'intérêt général, pour les droits et la satisfaction des besoins humains essentiels, sur tout le territoire.

Nous ne nous satisfaisons pas de la situation actuelle. Dans trop de domaines, les droits essentiels ne sont pas ou plus assurés. Dans le domaine de l'école avec trop d'échecs scolaires, dans le domaine du logement avec 3 millions de mal-logés, dans le domaine de la santé avec la mise en place progressive de systèmes d'exclusion par l'argent (franchises, honoraires libres, etc...), ...

Dans le même temps les besoins nouveaux qui s'expriment doivent être pris en compte, tels la petite enfance, le grand âge... Des données nouvelles s'imposent également à nous, ainsi les défis environnementaux liés à l'effet de serre et aux limites des ressources naturelles ou le besoin de construire de nouveaux rapports de coopération avec les autres grandes régions du monde.

-la démocratie,

Le service public appartient à tous. Les citoyens, les personnels doivent pouvoir être associés aux choix qui sont faits. Nous revendiquons la transparence des politiques publiques et de circuits financiers.

Les citoyens doivent pouvoir intervenir, avec des lieux dotés de réels pouvoirs, sur

l'expression des besoins et la mise en œuvre du service public.

Les agents publics doivent également disposer de droits nouveaux d'intervention face aux nouveaux centres de décision.

-Les moyens humains et financiers du service public sans lesquels il ne peut y avoir de réelles avancées.

Les administrations préparent les prochains budgets avec comme indicateur central, non le meilleur service public au meilleur coût, mais la seule réduction des dépenses : -10,-20% pour le prochain budget pluriannuel? Les conséquences seront directes pour l'usager qui devra payer de plus en plus cher l'accès aux prestations, voir renoncer à ce qui fait partie encore aujourd'hui des droits.

Dans le même temps, l'argent coule à flot lorsqu'il n'est pas dilapidé dans la spéculation.

Ainsi, c'est la Cour des comptes qui a critiqué les aides, d'un montant de 65 milliards d'euros, versées chaque année aux entreprises, sans réelles contreparties. Les profits des entreprises du CAC 40 dépassent 100 milliards en 2007. La crise des subprimes représente en France plus de 11 milliards de perte sans compter les 5 milliards de la Société générale. Les banques cen-

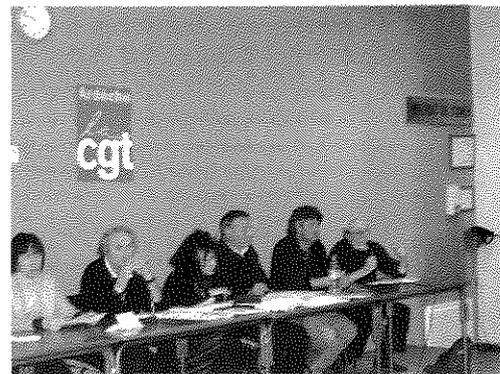
trales, dont la BCE, ont injecté des centaines de milliards pour éviter l'effondrement du système financier. Alors même que ces fonds auraient pu servir à financer des investissements utiles pour le développement des pays.

Les moyens humains, ce sont les agents publics dont le rôle est d'être au service de politiques publiques en réponse aux besoins sociaux. Avoir des agents publics dotés de droits pour faire face aux pressions de toutes sortes, bien formés et correctement rémunérés, ce sont aussi des garanties pour l'usager.

Ce qui s'impose d'ores et déjà, c'est bien, en prenant appui sur le développement de luttes sectorielles, au Medad, aux Finances, dans les collèges et les lycées, à la Culture,...., la construction d'un processus d'action dans les prochaines semaines pour mettre en échec le dispositif gouvernemental. Une mobilisation qui doit aussi être tournée vers les usagers et c'est pourquoi l'UGFF propose le développement d'initiatives en direction de ceux-ci (tracts, réunions publiques, etc...) et qu'elle prend des contacts pour organiser deux grands forum, l'un à Paris, l'autre dans un département à dominante rurale.

Pour les services publics, l'Ardèche dans le coup

La secrétaire générale de l'Union Départementale CGT de l'Ardèche interpelle sur la nécessité de porter les questions en débat à un autre niveau. L'enjeu du service public concerne l'ensemble des salariés du public et du privé, et il y a également un lien étroit entre le service public et le tissu industriel et artisanal. L'UD de l'Ardèche a été à l'initiative d'un forum sur les services publics qui a associé les autres organisations syndicales et la Convergence de défense et développement des services publics. Un tract intersyndical sur les enjeux a été massivement diffusé dans le département. D'autres initiatives décentralisées sont prévues.



L'Ardèche à l'heure de l'action pour les services publics. Ici, la tribune lors du débat public qui s'est tenu à Privas.